



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1349

Approbation d'une convention de mise à disposition établie entre la Ville de Lyon – Archives municipales et la compagnie la Grenade pour l'organisation de trois représentations du spectacle "Les Petits Canards"

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1349 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ETABLIE ENTRE LA VILLE DE LYON – ARCHIVES MUNICIPALES ET LA COMPAGNIE LA GRENADE POUR L'ORGANISATION DE TROIS REPRESENTATIONS DU SPECTACLE "LES PETITS CANARDS" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les archives municipales de Lyon sont un lieu de référence pour la collecte, la conservation et la valorisation de la mémoire lyonnaise.

Elles souhaitent s'associer à la compagnie la Grenade pour accueillir trois représentations dans ses murs du spectacle « les Petits Canards », le 22 janvier, 26 mars et 7 mai 2022.

Créée en 2010 et co - dirigée par Soizic de la Chapelle et Lisa Robert, la Grenade est une troupe de théâtre tout terrain qui défend un théâtre populaire, festif, documenté et politique.

Les « Petits Canards », c'est un Journal théâtral explosif.

Deux comédien-ne-s survolté-e-s assurent un journal télévisé avec les moyens du bord, forcé-e-s d'incarner tour à tour les présentateurs-trices, les invité-e-s, les envoy-é-s très spéciaux-ales, la voix off et les personnages des reportages.

Toutes les informations sortent des journaux télévisés.

La Grenade a pour habitude dans ses créations de s'intéresser au passé pour parler du présent et les Archives, elles, permettent à la fois de traiter du local tout en faisant le lien entre histoire et actualité.

Aussi, en vue de ces trois représentations, la Grenade travaillera à partir du fond d'archives de la Ville de ainsi que de la rubrique « C'est arrivé à Lyon », pour traiter de l'actualité lyonnaise de façon documentée et historique.

Une belle occasion de tirer les leçons du passé en mettant en valeur le fond d'archives de la Ville de Lyon.

Afin d'accueillir la compagnie au sein de la salle de conférences des Archives municipales, il convient de conclure une convention de mise à disposition temporaire.

Compte tenu de l'intérêt du travail de la compagnie, permettant notamment une valorisation du fonds d'archives de la Ville de Lyon, il est souhaité accorder la gratuité de la mise à disposition de la salle de conférences conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

A titre indicatif, la valeur locative de cette mise à disposition est évaluée à 1 080 euros TTC.

Ces trois représentations feront l'objet d'une billetterie assurée par la compagnie qui en conservera les recettes.

Le prix du billet d'entrée est libre et laissé à l'appréciation des spectateurs.

Aussi, compte tenu de cette exploitation commerciale sur le domaine public, une part variable de redevance d'occupation du domaine public est prévue à hauteur de 3% du montant total TTC des recettes de billetterie de chaque représentation.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de cette mise à disposition.

Vu ladite convention ;

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention de mise à disposition établie entre la Ville de Lyon - Archives municipales et la compagnie La Grenade est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer le dit document et à l'exécuter.
- 3- Les recettes seront imputées au budget 2022 des Archives municipales de Lyon. Programme CULTUAR – Opération DONNEEAR – Opération nature ON2. Nature 70388 – fonction 315 – chapitre 70

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET